



Gendarme pas motive par depot de plainte

Par **KALISBERG**, le **15/07/2008** à **01:52**

BONJOUR

J AI PORTE PLAINTe AU MOIS DE DECEMBRE DERNIER,MAIS CELA A ETE TRES DIFFICILE CAR LE GENDARME NE VOULAIT PAS PRENDRE MA PLAINTe.

IL L A QUAND MEME PRISE ,MAIS TRES SUCCINTEMENT(je ne vais pas y passer ma journee!!)

J AI ECRIT AU PARQUET ,MA PLAINTe EST TOUJOURS EN COURS DE PROCEDURE. EN RAISON DE L ATTITUDE DU GENDARME? JE PENSE QUE TOUT LES ELEMENTS N ONT PAS ETE NOTE DANS LA PLAINTe.

PUIS JE COMPLETER MA PLAINTe EN ENVOYANT UN COURRIER AU PARQUET POUR PRECISER LES FAITS?

MERCI D AVANCE

Par **citoyenalpha**, le **15/07/2008** à **09:42**

BONJOUR,

en effet vous pouvez par lettre recommandée avec accusé de réception informer le procureur des éléments en votre possession ou connaissance.

Attention sans éléments probants le procureur aura tendance à classer votre plainte sans suite.

Pour l'attitude du gendarme n'hésitez pas à écrire un courrier au colonel ou capitaine de la gendarmerie qui vous a procédé à votre audition afin de lui relater l'attitude du gendarme.

Restant à votre disposition.